X

LA QUESTION DES GENRES LITTÉRAIRES DANS LES *RELATIONES* DE SYMMAQUE

par Nicolas Cavuoto-Denis

Doctorant contractuel à l'université de Franche-Comté

Résumé. – *Une approche* ***poétique***, ***esthétique***, ***rhétorique*** *et* ***pragmatique*** *permettra de poser la question du* ***genre littéraire*** *auquel appartiennent les* **Relationes** *de* ***Symmaque***. *En croisant ces rapports avec d'autres genres (lettres, discours) ou pratiques littéraires au sens large (*petitio, progymnasmata*...), il s'agira de montrer que les rapports procèdent d'une poétique de* ***l'assemblage*** *de plusieurs tonalités, qui apporte vivacité et nuance aux textes.*

Abstract. – *A* ***poetic***, ***aesthetic***, ***rhetorical*** *and* ***pragmatic*** *approach will allow us to delve further into the issue of the* ***literary genre*** *of the* **Relationes** *of* ***Symmachus***. *By comparing these* relationes *with other literary genres or practices (as letters, speeches,* petitiones *or* progymnasmata*), we will show that their poetic proceeds from the taste for the* ***combination*** *of various stylistic features, in order to bring vividness and nuance.*

Symmaque [1] (342-402) fut l'un des orateurs les plus respectés de la fin de l'Antiquité et gagna la reconnaissance de ses pairs grâce à son talent d'orateur et d'épistolier [2], mais il n'a que peu ou assez négativement suscité l'intérêt de la critique moderne [3] pour sa création littéraire, jugée trop mondaine par beaucoup et trop répétitive par d'autres [4]. L'aristocrate fut l'auteur d'un prolifique corpus épistolaire de 904 épîtres, composées entre 364 et 402, de plusieurs discours qui ne nous parvinrent que de façon extrêmement

1. Pour une biographie complète, voir l'introduction de O. Seeck, « *Q. Aurelii Symmachi quae supersunt* », *Monumenta Germaniae Historica*, VI, 1, Berlin, Weidmann, 1883.

2. Pour la réception de Symmaque à la fin de l'Antiquité, voir G. Polara, « La fortuna di Simmaco dalla tarda antichità al secolo XVII », *Vichiana* 1, 1972, p. 250-263. On peut en particulier évoquer Prudence (Prudent., *C. S.*, I, 632-639 et *C. S.*, II, *praef.*, 51-58), Ambroise et Macrobe (*Sat.*, V, 1, 7). Pour ce dernier, voir également B. Goldlust, *Rhétorique et poétique de Macrobe dans les* Saturnales, Turnhout, Brepols, 2010, p. 380-385.

3. C'est en particulier à partir du travail de Philippe Bruggisser que Symmaque fut considéré à nouveau comme un auteur digne de l'intérêt de la critique littéraire. Voir Ph. Bruggisser, *Symmaque ou le rituel épistolaire de l'amitié littéraire : recherches sur le premier livre de la* Correspondance, Fribourg, Éditions universitaires, 1993.

4. É. Evrard, « Formulaire conventionnel et informations dans la correspondance de Symmaque », dans L. Nadjo et É. Gavoille (dir.), *Epistulae Antiquae*, II, Louvain-Paris, Peeters, 2002, p. 279-288 et R. Martin et J. Gaillard, *Les Genres littéraires à Rome*, Paris, Nathan-Scodel, 1990[2] [1981[1]], p. 460-461 (« Quant à sa correspondance, on est surtout frappé par sa remarquable vacuité, au point qu'on peut se demander pourquoi il a cru devoir la publier »), reprochèrent aux lettres de Symmaque leur vacuité.

lacunaire [5] et d'un corpus plus surprenant et moins étudié, les *Relationes*. Ce dernier fut composé par Symmaque lorsqu'il occupa le poste prestigieux de préfet de la Ville, en 384 [6]. Symmaque y fut élu au début de l'été 384 [7] par le collège impérial : le monde romain était alors divisé en deux parties, à la tête desquelles régnaient Valentinien II pour la *Pars Occidentalis* et Théodose, qui avait associé son fils Arcadius au pouvoir dès 383, pour la *Pars Orientis* [8]. Le sénateur païen, choisi contre son gré à cette magistrature [9], venait de passer dix ans en Campanie, retiré dans un *otium litteratum* qui faisait suite au proconsulat d'Afrique, exercé en 374 auprès de Théodose l'Ancien [10].

À partir du début de l'été 384, Symmaque exerça donc cette prestigieuse magistrature qui devait faire le lien entre le Prince et les institutions de l'Empire [11] ; c'est dans ce contexte que l'aristocrate rédigea des rapports, destinés à informer et à consulter les Empereurs sur des questions aussi diverses que l'approvisionnement, l'embellissement du char du préfet ou l'érection d'une statue pour un sénateur. Cette pratique – la rédaction de rapport –, à propos de laquelle Constantin légiféra en 313 [12], est finalement assez peu étudiée : Symmaque a conservé et édité 49 de ses textes de chancellerie dans un corpus qui forma dès l'Antiquité un *monobiblos*, c'est-à-dire un livre unique conçu et pensé par son auteur comme une unité de sens [13]. En effet, les deux

5. Le corpus actuel comporte huit discours, parmi lesquels on compte trois *laudationes* adressées à Valentinien Ier et à Gratien, un discours *Pro patre*, destiné à Gratien, et quatre discours plus courts (des *sententiae senatoriae*) : *Pro Trygetio*, *Pro Flauio Seuero*, *Pro Synesio* et *Pro Valerio Fortunato*.

6. Même s'il fut *princeps senatus* en 397 lors de la révolte contre Gildon (*Epist*. IV, 5), sa carrière connut un déclin très important après 385, dû à sa compromission auprès de l'usurpateur Maxime (cf. Socrate, *H.E*., V, 14, 6 : « Comme il avait écrit et récité, de son vivant, un discours impérial (βασιλικὸς λόγος) en l'honneur de Maxime, il fut ensuite accusé du crime de lèse-majesté »). Toutes les traductions sont personnelles.

7. Si Jean-Pierre Callu (Symmaque, *Discours et Rapports*, tome V, texte établi, traduit et commenté par J.-P. Callu, Paris, Les Belles Lettres, 2009, p. xli) considère que Symmaque accepta la magistrature au plus tôt en mai 384, se ralliant ainsi à l'hypothèse de Domenico Vera, dont il avoue être tributaire (D. Vera, *Commento storico alle* Relationes *di Simmaco*, Pise, Giardini, 1981, p. liv), Cristiana Sogno est plus vague en proposant le printemps 384 (Cr. Sogno, *Quintus Aurelius Symmachus: a Political Biography*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2006, p. 31). Enfin, André Chastagnol pense qu'il ne put accepter cette charge qu'à l'été 384, entre juin et juillet (A. Chastagnol, *Les Fastes de la Préfecture de Rome au Bas-Empire*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1962, p. 233).

8. Pour une étude sur le partage de l'Empire tardif, voir A. Piganiol, *L'Empire chrétien*, Paris, Presses universitaires de France, 1972[2] [1947[1]], p. 167 et suivantes. Arcadius, âgé de 7 ans au moment de la préfecture de Symmaque (384), avait été associé au pouvoir en recevant le titre d'Auguste en 383.

9. *Rel*. I, 1 : *Quieto mihi et iam pridem a desideriis honorum remoto Praefecturam multis cupitam sponte tribuistis*. (« J'étais inactif et depuis longtemps déjà le désir de postuler aux honneurs était loin de moi, lorsque vous m'avez attribué, de Votre propre Chef, une Préfecture convoitée par nombre de gens »).

10. Voir l'*Epist*. X, 1 et l'article de J. F. Matthews, « Symmachus and the *Magister Militum* Theodosius », *Historia* 20, 1971, p. 122-128.

11. A. Chastagnol, « Le fonctionnement de la préfecture urbaine », dans *La Rome impériale. Démographie et logistique*, Rome, École française de Rome, 1997, p. 111-119, montre que le préfet de la Ville avait pour interlocuteurs l'administration palatine (*magister officiorum* et *comites*), italienne (Vicaire et préfets), ainsi que d'autres administrations spécialisées, le cas échéant : *princeps officii*, *corniculus*, *apparitor*...

12. *CTh*. XI, 29, 1 : *Super paucis, quae iuridica sententia decidi non possunt, nostram debes consulere maiestatem* (« Vous devez consulter Notre Majesté à propos des quelques cas pour lesquels les décisions juridiques ne peuvent pas être tranchées »). Voir également l'article *CTh*. XI, 30, 1.

13. C'est l'hypothèse de Domenico Vera (D. Vera, « Sulle edizioni antiche delle *Relationes* di Simmaco », *Latomus* 36, 1977, p. 1003-1036, ici p. 1029), à laquelle nous souscrivons.

manuscrits conservés [14] de ce corpus se présentent sous la forme d'un livre dont les pièces sont disposées dans le même ordre qui, quoiqu'il demeure encore énigmatique, souligne la volonté de Symmaque de constituer un corpus cohérent et unitaire. C'est en partant de ce postulat que Domenico VERA donne aux *Relationes* leur légitimité littéraire : dans son article sur les éditions antiques des *Rapports*, il fait du retrait des pièces jointes du corpus une preuve de l'ambition littéraire de l'auteur, dans la mesure où la publication des pièces jointes aurait conservé le caractère technique, officiel et protocolaire de ces textes. Pour accréditer cette hypothèse, encore faut-il poser la question du ou des genre(s) littéraire(s) au(x)quel(s) appartient ce corpus, car l'écriture d'une œuvre littéraire ne peut se comprendre, dans l'Antiquité, que dans le rapport de filiation ou de subversion des codes d'un genre établis *a priori*. En ce sens, la critique a, depuis l'école de Constance [15], établi que la définition d'un genre littéraire se fait principalement *a priori*, c'est-à-dire qu'un auteur compose une œuvre en essayant de la faire coïncider avec des codes déjà édifiés par les autres textes du même genre. Mais pour ce faire, il convient de connaître les codes et les principes génériques qui définissent le genre en question : c'est devant cette aporie que le lecteur des rapports de Symmaque est arrêté. Ces codes auxquels Symmaque se rattache sont ce qu'Ernst Robert CURTIUS nomme les « topiques » [16] : en effet, pour le philologue allemand, les topiques sont les « magasins » dans lesquels les auteurs viennent chercher des idées et des ressources concrètes (thèmes, images, structures). Les topiques sont le système d'images et des traits spécifiques à chaque genre, qui permettent de l'identifier comme genre [17]. À quels genres littéraires peut-on donc associer l'écriture des *Relationes* ? Cette question avait déjà intéressé l'éditeur des *Relationes* : Jean-Pierre CALLU considérait que les rapports manifestaient deux tendances contradictoires, puisqu'ils pouvaient être écrits avec la « plume rhétorique » dont Symmaque fait preuve dans ses *Discours* ou n'être que de « simples bordereaux » [18]. Entre ces deux bornes génériques, on s'aperçoit qu'il existe de nombreuses influences littéraires, dues à l'érudition de l'auteur des rapports. En effet, durant les dix ans qui séparèrent le proconsulat d'Afrique (374) et la préfecture de la Ville (384), Symmaque était retiré à la campagne, dans sa demeure campanienne, pour s'adonner aux plaisirs littéraires que l'aristocratie sénatoriale chérissait. Comment la culture littéraire du sénateur se perçoit-elle à travers ses rapports et en quoi influence-t-elle l'écriture des *relationes* ? Pour répondre

14. Il s'agit des manuscrits que nous nommons ***T*** : *Munich, Bayerische Staatsbibliothek, lat. 18787*, ff. 2-57 (XI^e^ s.) et ***M2*** : *Metz, Bibliothèque publique, lat. 500*, ff. 32-79, 85-87 et 170-175 (XI^e^ s.). Ce dernier, perdu dans l'incendie de la bibliothèque de Metz en 1944, a été collationné par Otto SEECK dans son édition des *Monumenta Germaniae Historica* de 1883.

15. Voir H. R. JAUSS, *Pour une esthétique de la réception*, traduit de l'allemand par C. MAILLARD (*Rezeptionsästhetik*), Paris, Gallimard, 1978. Voir également J.-M. SCHAEFFER, *Qu'est-ce qu'un genre littéraire ?*, Paris, Éditions du Seuil, 1989.

16. E. R. CURTIUS, *La Littérature européenne et le Moyen-Âge latin*, traduit de l'allemand par J. BRÉJOUX (*Europäische Literatur und lateinisches Mittelalter*), Paris, Presses universitaires de France, 1956[2] [1954[1]], p. 99 et suivantes.

17. Telle est la définition que donne L. PERNOT, *La Rhétorique de l'éloge dans le monde gréco-romain*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 1993, t. I, p. 129.

18. Sym., *op. cit.* [n. 7], p. LII-LIII.

à cette question, il faudra d'abord mettre en avant l'influence de l'écriture épistolaire sur ces rapports, envoyés par Symmaque aux Princes, en essayant de discerner les sous-genres épistolaires dont Symmaque revendique l'héritage (lettre de remerciements, de recommandation, etc. [19]). Il s'agira ensuite de comprendre comment les traditions et les pratiques oratoires (les exercices scolaires ou la narration judiciaire, par exemple) innervent les rapports, au point d'en faire des substituts de discours. Enfin, on abordera l'écriture des *relationes* du point de vue de la bigarrure du style, en montrant que Symmaque utilise des moyens rhétoriques qu'il emprunte au genre épique et théâtral (hyperbole, *euidentia*, scènes de groupe).

1. Les emprunts au genre épistolaire : modèles et techniques symmachéens

Bien qu'il fût d'abord reçu, de son vivant et dans les générations suivant sa mort, comme un orateur, Symmaque est aujourd'hui surtout connu pour ses lettres rassemblées en dix livres, sur le modèle du corpus épistolaire plinien : en effet, les neuf premiers livres sont des lettres familières et le dernier est constitué d'épîtres adressées au prince régnant. Les 904 lettres de Symmaque, qui lui attirèrent pendant longtemps les moqueries de la critique moderne [20], sont marquées par un attachement très fort à la tradition épistolaire : l'épistolier y reprend avec le zèle le plus scrupuleux les codes de l'écriture épistolaire, tels qu'ils sont pratiqués par les épistoliers comme Pline le Jeune ou Cicéron et définis par Julius Victor, le seul théoricien latin antique de l'écriture épistolaire [21]. Modèle épistolaire de Sidoine Apollinaire et modèle d'un genre de style chez Macrobe [22], Symmaque fut l'une des plumes les plus prolifiques de son temps, aux côtés de Libanios [23] et est donc familier des usages épistolaires : lorsqu'il dut rédiger des rapports à envoyer aux Princes, il n'est donc pas surprenant qu'il se soit inspiré de la pratique épistolaire, à laquelle il avait recours depuis au moins vingt ans. Quels codes épistolaires les *Relationes* reprennent-elles ?

1. 1. Les modèles épistolaires de Symmaque.

Avant d'étudier l'influence du genre épistolaire sur les rapports, il convient de se demander si l'auteur a pu trouver des influences ou des

19. Pour les différents sous-genres épistolaires chez Symmaque, voir en particulier Bruggisser, *op. cit*. [n. 3], qui montre le lien entre tel sous-genre épistolaire et tel *officium* : en effet, pour Philippe Bruggisser, les *officia* épistolaires (remercier, recommander, féliciter, consoler…) sont à l'origine de la définition générique de chaque lettre.

20. L'introduction a déjà évoqué la sévérité de la critique envers la correspondance du sénateur : vacuité, répétitivité et mondanité outrancière sont les principaux défauts reprochés à Symmaque.

21. Julius Victor est un théoricien latin du IV^e^ siècle de notre ère, retenu surtout pour les deux appendices finaux de son *Ars rhetorica*, le *de sermocinatione* et le *de epistolis* : Julius Victor, *Ars rhetorica*, texte établi par R. Giomini et M. S. Celentano, Leipzig, Teubner, 1980 ; voir également la traduction récente et les éléments de commentaire qu'en donne P. Fleury dans Julius Victor, *L'Art rhétorique*, texte traduit et annoté par P. Fleury, suivi de Pseudo-Augustin, *Sur la rhétorique*, texte traduit et annoté par J. Aubin, Paris, Les Belles Lettres, 2016.

22. Sidon., *Epist*. I, 1, apprécie la *rotunditas* de Symmaque ; Macrobe (*Sat*., V, 1, 7) fait de Symmaque et de Pline le Jeune les modèles du *genus pingue et floridum*. Voir Goldlust, *op. cit*. [n. 2], p. 380-385.

23. Le rhéteur grec Libanios est l'auteur d'au moins 1544 lettres, sans compter les discours et les déclamations.

modèles dans certains corpus antérieurs. Le premier rapprochement possible concerne le corpus plinien. En effet, on a rapproché depuis longtemps [24] les textes de Pline le Jeune et ceux de Symmaque, particulièrement en référence à la composition de leur correspondance. Il ne faut d'ailleurs pas perdre de vue que les *Relationes* étaient sans doute présentées dans la continuité du livre X de Symmaque dans l'édition *princeps* antique [25] : les lecteurs antiques et médiévaux devaient posséder un livre X qui contenait les lettres privées (aujourd'hui réduites à deux, la première pour Théodose l'Ancien, la seconde pour Gratien) et les 49 *relationes*. De là, la proximité avec le corpus plinien est plus aisée à établir, dans la mesure où Symmaque et Pline offrent chacun un ensemble de « lettres » sur des thématiques assez similaires. Du point de vue pragmatique, on constate que les *relationes* et les lettres de Pline ont le même champ d'action politique et social : la recommandation (*Rel*. V ; *Epist*. X, 4-10, 26, 87, 104-105), les remerciements (*Rel*. I, II, VII, IX ; *Epist*. X, 10, 51) ou encore les questions religieuses (aux *Epist*. X, 97-98 sur les chrétiens répond évidemment la *Rel*. III). Mais, outre cette coïncidence pragmatique, on constate que la relation entre l'épistolier-sénateur et le Prince est similaire : sans doute est-ce le point commun le plus significatif entre les deux corpus car elle témoigne de la similitude de la posture (l'*éthos*) de Pline et de Symmaque. Lorsque Pline demande conseil à Trajan, c'est en ces termes qu'il le fait :

> *Sollemne est mihi, domine, omnia, de quibus dubito, ad te referre. Quis enim potest melius uel cunctationem meam regere uel ignorantiam instruere* [26] *?*

De la même façon, Symmaque demande souvent au prince un arbitrage dans des affaires politiques ou judiciaires : il en appelle alors à la toute-puissance impériale, la seule digne de juger et de trancher le conflit. C'est le cas de la *Rel*. XXII, dans laquelle une affaire politique, qui semble de peu d'importance (sur le tribunat du marché aux porcs), met le sénateur dans l'embarras :

> *De tribunatu suarii fori nuper orta contentio causam mihi adtulit legum arbitros consulendi, Domini Imperatore Valentiniane, Theodosi et Arcadi* [27].

24. Parmi les études les plus récentes sur cette question, voir A. Marcone, « Due epistolari a confronto: corpus pliniano e corpus simmachiano », dans *Studi di storia e storiografia antiche per Emilio Gabba*, Pavie, New Press, 1988, p. 143-154 et G. Kelly, « Pliny and Symmachus », *Arethusa* 46, 2013, p. 261-287.

25. Même s'il dut exister une version indépendante des *Relationes* de Symmaque, comme le suggère une notice de l'abbaye de Bamberg du premier tiers du XII^e^ siècle (elle recense un *monobiblon de praefectura*), on peut supposer que Memmius fit paraître les *Relationes* de son père à la suite des lettres du livre X. Voir l'incipit du livre X : *q. aurelii symmmachi epistolarum lib. X continens epistolas familiares ad imperatores, sententias senatorias et opuscula : editus post eius obitum a q. flauio memmio symmacho ū. c̄.*

26. Plin., *Epist*. X, 96, 1 : « C'est une règle, Maître, de vous soumettre tous les points sur lesquels j'ai des doutes. En effet, qui pourrait mieux me guider quand j'hésite ou m'informer quand je suis dans l'ignorance ? ».

27. *Rel*. XXII : « À propos du tribunat du marché aux porcs vient de naître une querelle, qui me fournit l'occasion de vous consulter, vous qui êtes l'arbitre des lois, Maîtres Valentinien, Théodose et Arcadius. »

Si l'on compare ces deux passages, on remarque que les deux aristocrates utilisent la forme épistolaire et la rapidité d'échange qu'elle induit pour faire part aux Princes de leurs doutes et de leurs interrogations : dans le cas de Pline, le lexique du doute est très présent (*dubito*, *cunctatio*, *ignorantia*) ; dans celui de Symmaque, la formulation est autre, mais le but est identique. Dans les deux cas, l'auteur opère un glissement de l'*epistula* à la *petitio* : Symmaque désigne deux fois ses textes par le terme *petitio* (dans les *Rel*. X, 3 [28] et XXIX, 2 [29]), ce qui montre que l'épistolier a conscience que ses textes sont des lettres de demande. Le même terme désigne une lettre de Pline, lorsque Trajan lui répond à propos d'une demande de droit de cité, dans l'*Epist*. X, 23 [30]. La pratique de la *petitio* épistolaire se perçoit dans les textes de Symmaque lorsqu'il formule des demandes au nom de son cercle ou d'une corporation qui n'est pas la sienne :

> *Eum religionum statum petimus, qui diuo parenti Numinis Vestri seruauit Imperium.*
>
> Ou
>
> *Petunt igitur de Aeternitate Vestra pro ratione praesenti iusta definitionis augmenta* [31].

Dans ces deux passages, on remarque que Symmaque reprend les codes de la *petitio* en formulant explicitement la nature de la requête : du point de vue pragmatique, les lettres (et les *petitiones* en particulier) doivent répondre à un impératif de clarté et de brièveté, conformément à la théorie de Julius Victor, qui considère que la *breuitas*, la *claritas* et la *perspicuitas* sont les trois qualités essentielles du genre épistolaire. Ces deux énoncés relèvent d'une même logique épistolaire de clarté : en effet, on identifie clairement la requête (placée en début de phrase dans le premier cas et en fin de phrase dans le second), le bénéficiaire (les païens pour la *Rel*. III et les banquiers dans la *Rel*. XXIX), le bienfaiteur (*Vos*, dans la phrase qui précède le premier exemple et *de Aeternitate Vestra* pour le second cas) et enfin la légitimité de la demande [32]. La *breuitas* et la *perspicuitas*

28. *Rel*. X, 3 : *Simplex petitio est* (« Ma requête est simple »). On notera seulement, du point de vue stylistique, la *breuitas* épistolaire de cette formule.

29. *Rel*. XXIX, 2 : *Si petitionis genus probabile iudicatis, quaeso ut huic quoque parti praecepto Mansuetudinis Vestrae salubre remedium deferatur.* (« Si la nature de ma requête, vous la jugez digne d'être approuvée, je Vous prie, par un ordre de Votre Mansuétude, d'apporter un remède salutaire à ce problème-là »).

30. Plin., *Epist*. X, 23 : *Sed cum Arpocrati, iatraliptae tuo, iam ciuitatem Romanam impetrauis, huic quoque petitioni tuae negare non sustineo.* (« Mais, comme j'ai accordé à Arpocras, votre médecin, le droit de cité romain, je ne saurais me résoudre à vous refuser votre requête »).

31. *Rel*. III, 19 : « Nous demandons le statut religieux qui conserva l'Empire au feu père de Votre Divine Puissance » et *Rel*. XXIX, 2 : « Ils demandent donc à Votre Éternité une juste augmentation des tarifs à la mesure du barème actuel. »

32. Dans le cas de la *Rel*. III, la requête est légitime car le rétablissement des anciens statuts des cultes païens avait permis au père de Valentinien de conserver son pouvoir (il s'agit de l'argument de Symmaque...) ; la requête de la *Rel*. XXIX est légitimée par la justice sociale (*pro ratione iusta augmenta*) qu'elle réclame.

de ces deux requêtes, placées à la fin du rapport, témoignent de leur filiation épistolaire. Du point de vue pragmatique, on constate donc une réelle proximité entre les missives pliniennes et les *relationes* symmachéennes, dans la mesure où elles témoignent de la confiance réciproque du prince et du sénateur. Pline ira même jusqu'à affirmer leur union dans son *Panégyrique de Trajan* [33], thème central de la *Correspondance* et des *Relationes* de Symmaque [34]. En somme, les *Relationes* de Symmaque s'inscrivent dans un rapport de filiation avec les lettres du livre X de Pline le Jeune : outre qu'elles manifestent la *concordia* entre le Prince et le sénateur, elles mettent en scène des requêtes selon les mêmes modalités. La *breuitas* et la *perspicuitas*, qualités principales dans les *petitiones*, trouvent chez Symmaque une expression nouvelle : l'auteur des *Relationes* reprend les codes de l'écriture épistolaire pour pouvoir faire de ses textes des missives aussi claires que doivent l'être les *epistulae ad imperatores*.

La filiation avec Pline le Jeune est éminemment séduisante, dans la mesure où elle permet de comprendre le projet épistolaire sous-jacent de ces textes, mais le modèle épistolaire des *Relationes* peut également se trouver dans un autre corpus, celui de la *Collectio Auellana*. Cet ensemble de 244 épîtres, éditées pour la première fois par Otto Günther en 1895 [35], tire son nom de la localisation de son principal manuscrit, le monastère de Fonte Avellana, en Ombrie [36] : les lettres datent de 367 à 553 [37] et fournissent un échantillon des échanges épistolaires dans les milieux auliques de la fin de l'Antiquité. En effet, il s'agit principalement de lettres de chancellerie, rédigées pour les Princes ou les papes, même si l'on trouve également des rescrits impériaux et des édits. Les documents qui nous intéressent particulièrement sont les pièces *Coll. Auell*. 1-13, qui sont contemporaines (entre 367 et 385) de l'écriture des *Relationes* de Symmaque et peuvent, de fait, avoir inspiré sa façon de les concevoir. La pratique des *Relationes* précédait Symmaque et d'autres préfets de la Ville en ont écrit après lui, comme le montrent certaines pièces de la *Collectio Auellana* [38], ce qui signifie qu'il devait exister des codes spécifiques : si l'on compare deux *relationes*, l'une de 384 (de Symmaque) et l'autre de 418, on constate que certains éléments sont communs.

33. Dans la partie que la tradition nomme la *priuata gratiarum actio* (§ 90-95), Pline évoque la *concordia* entre le Prince et lui-même.

34. La *concordia* est une des valeurs au nom desquelles le sénateur demandera le rétablissement de l'autel de la Victoire : cf. *Rel*. III, 5 : *Illa ara concordiam tenet omnium* (« Cet autel maintient la concorde entre tous »).

35. O. Günther, *Epistolae Imperatorum Pontificum Aliorum inde ab a. CCCLXVII usque DLIII datae Avellana quae dicitur Collectio*, *CSEL*, vol. 35, Prague-Vienne-Leipzig, Tempsky, 1895 (2 tomes).

36. Le manuscrit est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque apostolique du Vatican (Vatican*, BAV, lat. 4961*).

37. Le document le plus ancien est un rescrit de Valentinien I[er] à propos d'un événement qui a eu lieu en 367 ; le plus récent est une lettre du pape Vigile à Justinien.

38. *Coll. Auell*. 19, 29, 32 et 34.

Coll. Auell. 32, 1.	*Rel*. III, 1.
Vbi primum sacra Domini Nostri Inuictissimi Principis praecepta perlata sunt, statim, ut conuenerat, debitum tribui famulatum. [39]	*Vbi primum Senatus amplissimus semperque Vester subiecta legibus uitia cognouit et a Principibus piis uidit purgari famam temporum proximorum…* [40]

La mise en perspective de ces deux passages permet de se rendre compte qu'ils relèvent d'une même esthétique : en effet, il n'est pas innocent que la *relatio* de 418 commence par les mêmes mots que la *Rel*. III de Symmaque, qui traite du même sujet. L'épître *Coll. Auell*. 32 évoque le schisme religieux qui fit suite à la mort du pape Zosime en 418, après un règne très court (moins d'un an), et la *Rel*. III a pour sujet les décisions religieuses de Valentinien II concernant l'autel de la Victoire, qui signent l'arrêt de mort du paganisme [41]. Les titulatures officielles et emphatiques se répondent dans les deux *relationes* : *Domini Nostri Inuictissimi* fait écho à *Senatus amplissimus* par l'usage du superlatif [42] ; de même, le contexte légal, souligné par les termes *sacra praecepta* d'une part et *legibus* d'autre part, inscrit les deux textes dans un cadre énonciatif comparable. Les deux figures princières semblent se répondre également dans ces rapports : ils sont perçus dans leur dimension sacrée, comme en témoigne l'adjectif *sacra* qui désigne la nature des décrets pris par Justinien. En 384, Symmaque qualifie le Prince de *piis* et fait du Sénat un obligé de ce dernier (*semper Vester*). On constate donc que, du point de vue du traitement, la *relatio* issue de la *Collectio Auellana* paraît imiter les codes établis par Symmaque : en ce sens, on peut supposer qu'en 418, au moment de la *relatio* sur Zosime, certains critères formels étaient fixés, vraisemblablement en référence au corpus de Symmaque. En somme, les *Relationes* correspondent, du point de vue de l'histoire littéraire, à l'appropriation de plusieurs modèles : il est évident que Symmaque s'inspire de la pratique des *epistulae ad Traianum* de Pline le Jeune pour rédiger ses rapports, mais on peut également se demander s'il n'existait pas également une tradition parallèle, dont la *Collectio Auellana* montrerait l'existence. Il est difficile de savoir la part de responsabilité de Symmaque dans l'élaboration du genre du rapport : la *Collectio Auellana* est-elle une preuve de l'influence du corpus symmachéen ou est-elle, au contraire, le témoin d'une tradition préexistante ? Quoi qu'il en soit, Symmaque reprend les codes et les lieux communs de l'écriture épistolaire, tels que la lettre de recommandation.

39. *Coll. Auell*., 32, 1 : « Dès que les ordres sacrés de Notre Maître, le Prince invincible, ont été apportés, aussitôt, comme il convenait, je me suis acquitté de la somme attendue. »

40. *Rel*. III, 1 : « Dès que le Sénat magnifique, toujours Vôtre, apprit que les vices étaient soumis aux lois et qu'il vit que la réputation d'une époque toute proche était assainie par de pieux Princes... ».

41. Il existe une abondante bibliographie sur cette question : pour un compte-rendu complet et récent de la bibliographie à ce sujet, voir J.-L. Charlet, « Signification et actualité du *Contre Symmaque* de Prudence », *REL* 95, 2018, p. 223-237, et en particulier p. 223-224, n. 1.

42. Notons que le titre *inuictissimus* est utilisé pour désigner le Prince dans la *Rel*. XLIII.

1. 2. L'exemple de la *Rel.* V : une *commendatio* ?

Le cas de la *Rel*. V est tout à fait significatif de la perméabilité du genre épistolaire avec celui de l'écriture des *Relationes* : dans ce rapport, Symmaque demande que le philosophe Celse intègre l'ordre sénatorial car il possède tous les attributs nécessaires pour cela, à savoir la naissance, l'engagement dans la vie de Rome, la culture et la volonté. Symmaque y reprend les codes de la *commendatio*, sous-genre épistolaire dont il est très familier [43] :

> *Celsus, ortus Archetimo patre quem memoria litteratorum Aristoteli subparem fuisse, consentit iuuentuti nostrae magisterium bonarum artium pollicetur, nullum quaestum professionis adfectans atque ideo dignus in amplissimum Ordinem cooptari. [...]Dignum est igitur aeternitate Numinis Vestri Celsum genere, eruditione, uoluntate laudabilem adiudicare nobilibus pignore dignitatis* [44].

Plusieurs éléments font de ce rapport une réécriture du genre de la *commendatio* : tout d'abord, la *commendatio* peut s'appuyer sur la généalogie, comme ici avec Archétimus, dont la tradition ferait un émule d'Aristote. La caution paternelle est renforcée par un argument d'autorité, puisque le père est lui-même loué par des *litterati*, c'est-à-dire des savants qui se portent garant de la « noblesse » de son esprit. Outre l'ascendance prestigieuse de Celse, on remarque que l'argument principal de la recommandation est l'intérêt pour la jeunesse de Rome, qu'il s'engage à éduquer gratuitement. Celse devient alors une sorte de nouveau Socrate (dans une version plus positive [45]), qui éduque la jeunesse romaine sans la corrompre et sans réclamer de salaire. La conclusion que tire Symmaque de ce dévouement est exprimée trois fois, en des termes assez proches, puisque c'est la *dignitas* de l'homme de lettres qui est mise en avant à travers le polyptote *dignus* / *dignum est* / *dignitatis*, avec un glissement entre le premier qui désigne la *dignitas* de Celse et le deuxième qui concerne l'attitude du Prince, qui doit faire preuve, à son tour de *dignitas*, en acceptant la recommandation. Le dernier mouvement de la *relatio* s'ouvre sur un résumé de toutes les vertus de Celse : sa naissance (*genere*, en référence à son père), sa culture (*eruditione*, puisque, en émule de Socrate, il propose d'enseigner aux jeunes Romains les belles lettres) et son engagement (*uoluntate*).

43. À propos des fonctions et des figures des lettres de recommandation chez Symmaque, voir l'article de S. Roda, « Polifunzionalità della lettera *commendaticia*: teoria e prassi nell'epistolario simmachiano », dans Fr. Paschoud (dir.), *Colloque genevois sur Symmaque à l'occasion du mille six centième anniversaire du conflit de l'autel de la Victoire*, Paris, Les Belles Lettres, 1986, p. 177-207.

44. *Rel*. V, 2-3 : « Celse, né d'un père, Archétimus, dont la mémoire des érudits faisait presque un égal d'Aristote, s'engage auprès de notre jeunesse à offrir l'enseignement des belles lettres, sans chercher la rémunération de son activité et est donc digne d'être coopté dans l'Ordre Magnifique. [...] Par conséquent, il est digne, par l'Éternité de Votre Toute-Puissance, que Celse, louable par sa naissance, sa culture et sa volonté, rejoigne notre élite en gage de sa dignité. »

45. L'idée de faire de Celse un nouveau Socrate est soufflée par le contexte : en effet, si son père est l'émule d'Aristote, on peut songer que Symmaque ait prolongé le prestige de la comparaison avec la philosophie grecque est associant Celse à Socrate, qui se proposait d'éduquer la jeunesse d'Athènes (ce qui lui valut, d'ailleurs d'être condamné à mort). Voir T. Dénes, « Socrate et la valeur de la pédagogie », *BAGB*, 1969, p. 201-207.

Une autre donnée montre qu'il existe une confusion sur le genre de cette *relatio* : sa réception aux temps médiévaux indique que les érudits du XII^e^ siècle considéraient que ce texte était une lettre de recommandation de Symmaque à Théodose. L'indice principal est celui que nous laisse Rénier, un moine de l'abbaye de Saint-Laurent de Liège, dans sa *Vita Wolbodonis* [46]. Ce texte, qui sert de source indirecte pour l'établissement de l'œuvre de Symmaque [47], rapporte deux extraits d'épîtres : la première est une épître d'Horace (I, 2, 67-70 [48]), la seconde est celle qui est notée *Epist*. X, 18 de Symmaque, c'est-à-dire la *Relatio* V. Dans cet apologue sur l'importance de l'éducation [49], le moine cite cet extrait de Symmaque qu'il pense être une lettre de recommandation de Celse à l'empereur. Sans doute la lit-il comme une *epistula familiaris ad imperatorem*, sur le modèle des lettres du livre X de Pline le Jeune [50]. La lecture médiévale de cette *relatio* indique la complexité de son genre littéraire et va dans le sens de l'idée selon laquelle c'est peut-être moins Symmaque que ses lecteurs qui firent le lien entre la pratique épistolaire plinienne et les *relationes*.

De fait, il existe une filiation entre le genre de l'épître et celui de la *relatio* qui repose non seulement sur sa filiation avec les lettres de Pline le Jeune, mais aussi sur la reprise de certains lieux communs épistolaires. Il faut toutefois remarquer que l'influence des pratiques oratoires est également très forte dans ces textes.

2. L'influence des pratiques oratoires dans les *Relationes*

2. 1. La réinterprétation des *progymnasmata* [51]

La *declamatio* et la *disputatio* étaient, à l'origine, des exercices scolaires qui devinrent peu à peu des pratiques autonomes : à l'époque impériale, ces deux exercices « cessent d'être un moyen pour devenir un but » [52] et sortent des écoles pour s'installer définitivement dans les cercles d'intellectuels qui gravitent autour du pouvoir. Les *Relationes* de Symmaque sont marquées

46. Nous lisons ce texte dans G. H. Pertz (éd.), *Monumenta Germaniae Historica*, XX, Hanovre, Impensis Bibliopolii Hahniani, 1868, « *Reiniri Opera* », *Vita Wolbodonis episcopi Leodiensis*, p. 565-571.

47. C'est dans cette perspective que G. Polara, « A proposito della tradizione indiretta della *Relatio* V di Simmaco », *BStudLat* 1, 1971, p. 2-21, lit la *Vita Wolbodonis*

48. On pourrait nous objecter que cet extrait a été emprunté à Augustin, qui cite ces vers d'Horace dans *La Cité de Dieu*, I, 3, mais la présence de Symmaque nous laisse penser qu'il cite un épistolier, et non l'évêque d'Hippone.

49. *Boni parentes*, écrit Rénier, *hanc suis debent filiis diligentiam, ut bene instituantur* (« Les bons parents doivent veiller à ce que leurs enfants reçoivent une bonne instruction »).

50. Il ne serait pas étonnant que Rénier ait lu cette « lettre » de Symmaque sur le même modèle qu'une lettre de Pline à Trajan : en effet, le Cômois envoie de nombreuses lettres de recommandation à Trajan, dont une, l'*Epist*. X, 3, qui demande à l'Empereur de bien vouloir intégrer Voconius Romanus au Sénat : *Diuo patre tuo petieram ut illum in amplissimum ordinem promoueret. Sed hoc uotum meum bonitate tuae reseruatum est* (« J'avais déjà demandé à Votre Divin Père qu'il le fasse entrer dans l'Ordre Magnifique. Mais mon vœu est réservé à Votre Bonté »).

51. Pour une réflexion sur les *progymnasmata*, voir les textes d'Aelius Théon édités par Michel Patillon (Aelius Théon, *Progymnasmata*, texte établi et traduit par M. Patillon, avec l'assistance, pour l'arménien, de G. Bolognesi, Paris, Les Belles Lettres, 1997). Dans l'introduction, Michel Patillon souligne l'importance des *progymnasmata* pour quiconque voudrait acquérir la force évocatoire des prosateurs et des poètes.

52. G. François, « *Declamatio* et *disputatio* », *AC* 32, 1963, p. 513-540, ici p. 515.

par cette influence à plusieurs égards : d'abord, la *declamatio* se caractérise par un sens de la présentation, émaillée par des traits d'esprit et des bons mots, comme dans plusieurs *relationes* symmachéennes. La *Rel*. XXXIV utilise un raisonnement *ad absurdum*, typique de la *declamatio* :

> *Nam quando Clementia Vestra uim ueteris comminationis in mortuum tetendisset, cum etiam grauium noxarum poena in uitae fine soluatur* [53] *?*

En reprenant les codes de l'éloquence judiciaire traditionnelle avec l'usage de l'adverbe logique *nam* et de termes légaux comme *comminatio*, *poena*, *soluitur*, et en les mêlant à une argumentation absurde (on ne peut pas punir un mort), Symmaque s'inscrit dans cette tradition de la *declamatio*. Une telle pratique ne témoigne pas seulement d'un goût pour la pointe (typique de l'écriture épigrammatique symmachéenne), qui cantonnerait cette inspiration à des usages scolaires : elle constitue un réel argument pour défendre la mémoire de son beau-père Orfitus et surtout pour se protéger des sanctions financières qui pourraient lui être appliquées. Cette *relatio* est typique du style de la *declamatio*, en particulier avec son usage d'une rhétorique très rigoureuse : elle déploie un génie de procédés argumentatifs, dont le plus visible est le recours aux adverbes logiques comme *enim*, *igitur*, *primum*, *ideo*, *dehinc*, *tertio*, *namque*, etc., qui créent une argumentation très logique au début de cette *relatio* (§ 1-3). En ce sens, on rejoint l'art de la *disputatio in utramque partem* qui est théorisée par Quintilien et par Cicéron [54], et assimilée à la dialectique, qui traduit les « doutes et le désarroi » [55] face à certaines situations. L'Antiquité tardive fut d'ailleurs adepte de cette pratique qui permet l'exaltation et la démonstration des esprits brillants car elle offre la possibilité de montrer que l'orateur est capable de disserter à foison sur n'importe quel sujet [56] : Symmaque s'inscrit dans cette tradition en faisant part de ses doutes sur la résolution de telle ou telle affaire. C'est le cas de la *Rel*. XIX, dans laquelle Symmaque demande au Prince l'arbitrage d'une affaire après avoir pesé les différents éléments :

> *Accessit cunctationi meae causa uehementior quod... [...]. Et ideo motus ambiguis oraculo Numinis Vestri discingenda cuncta seruaui ; nam in rebus dubiis una salubritatis est uia, ut diuina quaeque consulantur* [57].

53. *Rel*. XXXIV, 4 : « En effet, à quel moment Votre Clémence aurait-elle étendu à un mort la validité des menaces passées, puisque même le châtiment de crimes graves est annulé par la fin de la vie ? ».

54. Voir Cic., *De Or*., II, 157-160 ou encore Quint., *I. O*., III, 4, 10 ou XII, 2, 10-11.

55. S. Aubert-Baillot, « L'influence de la *disputatio in utramque partem* sur la correspondance de Cicéron », *VL* 189-190, 2014, p. 21-39, ici p. 22.

56. Sur ce point, voir par exemple la place de la *disputatio* dans les *Saturnales* de Macrobe : Goldlust, *op. cit.* [n. 2], p. 311 et suivantes. En effet, chez Macrobe, la *disputatio* permet aux différents interlocuteurs de montrer qu'ils savent traiter avec sérieux et rigueur des sujets plaisants ; à la suite de Plutarque, Macrobe se demandera, par exemple, qui de l'œuf ou de la poule est arrivé le premier : ce sujet est volontairement provocateur mais il permet d'illustrer la virtuosité rhétorique des convives.

57. *Rel*. XIX, 9-10 : « Mes hésitations ont été renforcées par une raison plus impérieuse, à savoir que... [...]. Et voilà pourquoi, ému par ces ambiguïtés, j'ai réservé le soin de dénouer la totalité au verdict inspiré de Votre Divine Puissance ; en effet, sur un sujet douteux, l'unique voie du salut est de consulter en tout point ce qui est divin. »

Ce passage met en avant les doutes de Symmaque dans l'affaire de Prisca : après avoir longuement délibéré sur le bien-fondé de telle ou telle preuve, il conclut sa *disputatio* en faisant part de ses doutes (*cunctationi*, *ambiguis*, *dubiis*) à l'Empereur. Les incertitudes qui naissent d'une réflexion pondérée sont le propre de la *disputatio in utramque partem* : la *relatio* est ici inspirée de cet exercice scolaire. En effet, l'écriture des rapports de Symmaque est inspirée de certains *progymnasmata* qui sont très importants dans la littérature de la fin de l'Antiquité : l'éloge funèbre, les *exempla* et l'étymologie sont autant d'exercices préparatoires que Symmaque utilisent dans ses *Rapports*. L'éloge funèbre de Prétextat (*Rel*. X, XI et XII), les *exempla* (*Rel*. V, 2) ou le recours à l'étymologie (*Rel*. XV [58]) montrent que Symmaque est familier des exercices scolaires et de la rhétorique académique.

2. 2. La *narratio* et l'importance du *genus deliberatiuum*

De la même façon que les *progymnasmata* rhétoriques, la *narratio* [59] et le *genus deliberatiuum* constituent une partie de l'art oratoire qui inspira l'écriture des rapports de Symmaque. Il n'est pas douteux que les narrations symmachéennes portent le sceau de l'éloquence judiciaire, au moins du point de vue de leur composition [60]. Outre leur construction rhétorique, les narrations s'inspirent des pratiques judiciaires par leur pragmatique ; en effet, le but de la plupart des *relationes* politico-judiciaires (à partir de la *Rel*. XV) est d'obtenir du Prince une réponse à une requête : tel l'avocat au tribunal, Symmaque présente les faits aux Princes, qu'il qualifie de *iuris publici conditores* [61], afin qu'ils délibèrent puis qu'ils rendent un jugement. En reprenant la terminologie propre aux procès, Symmaque s'inspire de la pratique judiciaire pour écrire ses rapports, qui sortent de leur rôle proprement informatif et deviennent des réinterprétations du *genus deliberatiuum*. C'est le cas de la fin de la *Rel*. XXXIX :

> *Vnum remedium conuenit rebus ambiguis, fortunam curiosi luctaminis augustissimis legum arbitris reseruaui gestis omnibus de more subiectis, ut eorum lectio insinuationis meae adstruat ueritatem* [62].

La conclusion du rapport s'inscrit dans une rhétorique judiciaire très assumée : en effet, il nous semble pertinent de traduire le lexique latin des procès par une terminologie technique en français, contrairement à la traduction proposée par Jean-Pierre Callu. Aussi avons-nous pris le parti de

58. La *Rel*. XV propose une étymologie de *strenae*, par un rapprochement phonétique avec *Strenia* et *strenuus*.

59. Voir Quint., *I. O*., IV, 2, 1-132, « *De narratione* ». Sur ce point, voir I. G. Mastrorosa, « La pratica dell'oratoria giudiziaria nell'alto impero: Quintiliano e Plinio il Giovane », dans P. Galand-Hallyn *et al.* (dir.), *Quintilien ancien et moderne*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 125-152, qui explique que Pline le Jeune permet d'illustrer la théorie *tecnico-dottrinario* de Quintilien en matière d'éloquence et de narration judiciaires.

60. Voir les narrations judiciaires des *Rel*. XIX, XXIII ou XXVIII.

61. *Rel*. XLIX, 1 : « Fondateurs du droit public. »

62. *Rel*. XXXIX, 5 : « Un seul remède convient pour ces affaires ambiguës : le sort de cette querelle vétilleuse, je l'ai réservé aux très Augustes Arbitres des lois, après leur avoir fait parvenir tous les procès-verbaux, comme le veut la coutume, afin que leur lecture accrédite la véracité de mon compte-rendu. »

comprendre *res*, *gesta* et *insinuatio* dans leur sens technique, dans la mesure où tout converge vers cette interprétation : le contexte de la *relatio* (l'affaire d'un pupille débouté par des arguments techniques), ainsi que le rôle accordé aux Princes (celui d'arbitre des lois), laissent penser que ce texte pourrait être inspiré du *genus deliberatiuum*. D'ailleurs, ce genre de péroraison est définie par Quintilien au livre VI de l'*Institution oratoire* [63] comme permettant de résumer les éléments énoncés dans le discours (les *gesta*), afin que le juge puisse trancher en connaissance de cause.

Il existe donc une filiation très nette entre l'art oratoire et les *Relationes* de Symmaque : que ce soit par la réinterprétation des *progymnasmata* rhétoriques ou par la reprise des codes du *genus deliberatiuum*, Symmaque recrée des micro-discours judiciaires et insère dans ses *relationes* des traits propres à l'art oratoire tardoantique.

3. *Nihil moramur externa miracula* [64]… Les choix poétiques de Symmaque

Nihil moramur externa miracula, écrit Symmaque au milieu de la *Rel*. IV, qui a pour sujet l'embellissement du véhicule du préfet de la Ville. Les beautés extérieures désignent celles des ors et des décorations que Symmaque refuse sur son char, mais on pourrait se demander si elles ne peuvent pas également être comprises comme les ornements de ses textes. En effet, la lecture métalittéraire de ce rapport pourrait être permise par sa place et par son vocabulaire : en premier lieu, l'emplacement de la *relatio* est intéressant car tous les rapports dont le sujet était identique [65] avaient été regroupés par l'éditeur ; or les *Rel*. IV et XX [66] traitent du même sujet, donc leur séparation signifie qu'elles étaient considérées comme ayant un sujet différent. En outre, le vocabulaire est le deuxième indice d'une lecture métapoétique possible : en effet, l'absence de *uariatio*, pourtant chère à Symmaque, peut être comprise comme la volonté d'ôter le caractère technique du rapport [67]. Ce dernier se conclut avec le terme *cultus*, qui désigne les ornements architecturaux, mais également, chez les théoriciens antiques, les raffinements du style [68], ce qui semble également pouvoir permettre une lecture métalittéraire de cette *relatio*. Dans ce texte, l'auteur dit donc refuser l'ajout d'ornements sur son char [69] et préférer la *sobrietas* [70] : or, qu'il

63. Quint. *I. O*., VI, 1, distingue deux types de péroraison : les *conclusiones in rebus* et les *conclusiones in adfectibus*. Symmaque s'inscrit clairement ici dans la première catégorie de *peroratio*.

64. *Rel*. IV, 2 : « Nous ne faisons aucun cas des beautés de l'extérieur. »

65. *Rel*. I-II (remerciements aux Empereurs) ; *Rel*. X-XI-XII (sur la mort de Prétextat) et *Rel*. XXV-XXVI (sur les dépenses liées à la construction d'un point).

66. La *Rel*. XX est intitulée par les manuscrits : *de reddendo argento carrucae*.

67. Cette hypothèse est renforcée par la remarque de Jean-Pierre Callu (Sym., *op. cit*. [n. 7], p. 85, n. 2 [= p. 155]), qui note que « la *Relatio* n'emploie que le terme *uehiculum* ; en *Rel*. XX, Symmaque alterne avec *carruca* et *carpentum* qui sont donc synonymes ». L'absence de *uariatio* de la *Rel*. IV peut être un indice de la lecture métapoétique qu'il faut faire de ce rapport.

68. Quintilien (*I. O*., II, 10, 11) fait le lien entre la rhétorique d'apparat (*genus demonstratiuum*) et les ornements stylistiques (*cultus*). Voir également Sén., *Epist. ad Lucil*., 114, 10.

69. Il parle d'un *superbum uehiculum* (IV, 1), puis des *decora* (IV, 2), auxquels il préfère la *sobrietas* (IV, 2). En effet, il ne veut rien ajouter (*accedere*) à son véhicule car il ne tolère pas les *miracula*.

70. *Rel*. IV, 2 : *Recusat istius modi decus honor sobrius* (« Une charge austère récuse des embellissements de cette sorte »). Encore une fois, *decus* peut s'appliquer à la critique littéraire.

recoure à des *exempla* mythologiques (Salmonée [71]) et historiques (Tarquin et Camille) trahit finalement l'ironie de Symmaque. En effet, s'il refuse les beautés extérieures pour son char, il n'est pas hostile à l'ajout de traits qui n'appartiennent pas seulement aux genres épistolaire et oratoire. Outre ces deux genres, les *Relationes* de Symmaque manifestent des traits stylistiques empruntés à d'autres genres ou sous-genres littéraires, que l'on peut classer en fonction de l'échelle traditionnelle des genres antiques. En premier lieu, il s'agira de mettre en avant les passages qui relèvent du *poeticus flatus* [72], c'est-à-dire de l'élévation poétique, puis, logiquement, ce qui relève de la mise en scène théâtrale, tragique ou comique, et enfin au bas de l'échelle des genres, ce que l'on peut lire comme des mises en scène pittoresques, sous la forme de peinture de la vie quotidienne.

3. 1. La tentation du *poeticus flatus*

L'élévation poétique (le *poeticus flatus*, *Or*. II, 26) est perceptible à plusieurs reprises dans les *Relationes* de Symmaque, dont la prose est parfois empreinte d'élans épiques et grandiloquents. La *relatio* à laquelle on pense spontanément est la *Rel*. III, dont le style est le plus élevé : en effet, les élans rhétoriques y sont les plus marqués, en particulier dans deux passages, le premier est la prosopopée de Rome et le second est la mise en scène de l'*aduentus* de Constance II. Si l'on étudie la prosopopée de Rome (*Rel*. III, 9-10), on se rend compte de son enflure poétique. En effet, ce *progymnasma* [73] est traité avec un souffle particulier, qui inspira ses adversaires Ambroise et Prudence [74] :

> *Romam nunc putemus adsistere atque his Vobiscum agere sermonibus : « Optimi Principum, Patres Patriae, reueremini annos meos in quos me pius ritus adduxit ! Vtar caerimoniis auitis, neque enim paenitet ! Viuam meo more, quia libera sum ! Hic cultus in leges meas orbem redegit, haec sacra Hannibalem a moenibus, a Capitolio Senonas reppulerunt. Ad hoc ergo seruata sum, ut longaeua reprehendar ? »* [75].

La prosopopée est annoncée de façon très vive, par un subjonctif jussif (*putemus*), qui invite à se représenter la scène. Cette invitation à l'imagination enjoint le lecteur ou l'auditeur à se représenter la situation et les

71. Verg., *Aen*. VI, 585-591.

72. L'expression est de Symmaque, dans l'*Or*. II, 26. Il s'agit de ce que Jean-Pierre Callu nomme la « plume rhétorique » de Symmaque (Sym., *op. cit*. [n. 7], p. li).

73. Voir Pernot, *La Rhétorique de l'éloge…*, *op. cit.* [n. 17], p. 399-403 et P. M. Martin, « La prosopopée de la patrie romaine », dans Br. Pérez-Jean et P. Eichek-Lojkine (dir.), *L'Allégorie de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, Honoré Champion, 2004, p. 129-159.

74. C. Gnilka, « Zur Rede der Rom bei Symmachus *rel*. 3 », *Hermes* 118, 1990, p. 464-470, ici p. 464, rappelle que cette saisissante prosopopée de Rome peut être considérée comme un des chefs-d'œuvre oratoires du IVe siècle, qu'Ambroise et Prudence reprirent dans le but de la subvertir.

75. *Rel*. III, 9-10 : « Imaginons maintenant que Rome se dresse à Vos côtés et s'adresse à Vous en ces termes : "Meilleurs des Princes, Pères de la Patrie, respectez mes années où la piété de mon rituel m'a conduite ! Puissé-je pratiquer mes cérémonies ancestrales car, non, je ne m'en repens pas ! Puissé-je vivre comme à mon habitude, puisque je suis libre ! Ce culte a conduit le monde sous mes lois, ces sacrifices ont repoussé Hannibal de mes murailles, et du Capitole les Sénons. Ai-je donc été sauvée pour que, dans mon grand âge, je subisse ces reproches ?" ».

paroles de Rome, peinte en vénérable vieille femme (*longaeua*). La noblesse de cette figure se perçoit par l'*éthos* qui lui est donné : Symmaque la représente comme une figure libre (*libera sum*) et sans regret (*neque paenitet*). Les impératifs et subjonctifs jussifs mis en anaphore dans un rythme ternaire (*reueremini*, *utar* et *uiuam*) permettent de donner aux paroles de Rome une allure rhétorique très vive. En outre, le chiasme final (*Hannibalem a moenibus, a Capitolio Senonas*) met en valeur deux épisodes historiques de la Ville. Les exemples d'Hannibal et des Sénons sont autant historiques que mythiques car ils permettent de faire référence à un passé fantasmé ayant accru la grandeur de la Ville Éternelle. C'est finalement le même passé mythique qui sert de matériau à l'épopée : cette prosopopée de Rome, typique de l'inspiration épique, a valeur d'argument. En effet, la *Rel*. III utilise l'emphase de ce passage pour justifier la demande du rétablissement de l'autel de la Victoire. L'insertion de ce morceau de bravoure n'est pas gratuite ou ornementale, elle sert d'argument dans la démonstration. De la même façon, la peinture de l'*aduentus* de Constance II [76] en 357 est d'inspiration épique par son thème et par son traitement :

> *Per omnes uias Aeternae Vrbis laetum secutus Senatum uidit placido ore delubra, legit inscripta fastigiis deum nomina, percontatus templorum origines est, miratus est conditores, cumque alias religiones ipse sequeretur, has seruauit Imperio* [77].

Ce passage fait référence à l'*aduentus* de Constance II : on constate d'abord que Constance n'est jamais cité, ce qui participe de l'atmosphère épique car la dépersonnalisation du passage, grâce à l'anonymat, permet de conférer à l'*aduentus* une dimension intemporelle. La visite de Rome par Constance est rendue particulièrement sensible par l'accumulation de verbes à des places différentes dans chaque proposition. Tous les verbes miment l'avancée de Constance dans la Ville éternelle et les termes « techniques » qui désignent les temples sont l'occasion de faire montre du goût de Symmaque pour la *uariatio* (*delubra*, *fastigiis*, *templorum*). Cette scène est d'autant plus visuelle et marquée par la poétique de l'*euidentia* [78] qu'elle

76. Ammien Marcellin, XVI, 10 : *Constantius* […] *Romam uisere gestiebat post Magnenti exitium.* (« Constance […] brûlait d'aller voir Rome après la défaite de Magnence »). L'*aduentus* devient un substitut de la cérémonie traditionnelle du triomphe : sur ce point, voir S. MacCormack, *Art and Ceremony in Late Antiquity*, Berkeley-Los Angeles-Londres, University of California Press, 1981 et les articles de C. Machado, « The City as Stage: Aristocratic commemorations in Late Antique Rome », dans É. Rebillard et Cl. Sotinel (dir.), *Les Frontières du profane dans l'Antiquité tardive*, Rome, École française de Rome, 2010, p. 287-317, ici p. 290 et de Fl. Garambois-Vasquez, « Les collines dans deux récits d'*aduentus* d'Ammien Marcellin et Claudien », dans M. De Souza (dir.), *Les Collines dans la représentation et l'organisation du pouvoir à Rome*, Bordeaux, Ausonius éditions, 2017, p. 149-160, et en particulier p. 150 et suivantes. Voir également P. Dufraigne, « Quelques remarques sur l'*aduentus* chez Ammien Marcellin et les panégyristes », dans L. Holtz et J.-Cl. Fredouille (dir.), *De Tertullien aux Mozarabes. Mélanges offerts à Jacques Fontaine*, Paris, 1992, I, p. 497-509.

77. *Rel*. III, 7 : « Par toutes les routes de la Ville Éternelle, à la suite du Sénat rempli de joie, il regarda les sanctuaires d'un regard apaisé, il lut le nom des dieux inscrits sur leurs frontons, s'enquit de l'origine des temples, en admira les fondateurs et, alors que lui-même suivait les préceptes d'une autre religion, conserva la nôtre pour le bien de l'Empire. »

78. Le principe d'*euidentia* descriptive est ici à l'œuvre : pour cette notion, voir Cicéron qui fait de l'*euidentia* un équivalent du grec *énargéia*, dans *Ac.*, II, 17 ; voir également Quint., *I. O.*, IV, 2, 63

semble représenter la procession qui entoure le Prince, en mentionnant, par exemple, le Sénat qui précède l'Empereur. L'atmosphère épique se perçoit donc par cette mise en scène d'une procession qui semble occuper toute la Rome impériale (*per omnes uias*). Encore une fois, ce passage n'est pas (seulement) ornemental : il sert d'argument pour montrer la grandeur de Constance qui conserva les cultes païens, malgré son appartenance au christianisme. En somme, les *Relationes* de Symmaque s'inspirent du *poeticus flatus*, afin de créer un contraste entre le passé historico-mythique et le présent, qui se doit d'être digne des temps anciens.

3. 2. Le goût de la théâtralité

L'*euidentia* descriptive n'est pas le seul *externum miraculum* (*Rel*. IV, 2) auquel Symmaque a recours : l'art de la mise en scène est tout à fait patent dans certains passages des *Relationes*. En effet, Symmaque montre son goût pour la théâtralité en peignant des scènes dignes de pièces de théâtre. Tantôt comiques, tantôt tragiques, ces saynètes s'inscrivent dans une logique argumentative que Quintilien avait déjà notée [79]. Le rhéteur espagnol explique que l'argumentation peut s'inspirer de la mise en scène théâtrale : un passage de la *Rel*. XXXIX est d'ailleurs manifestement inspiré par la comédie.

> *Nam Musa annos egressa legitimos, cum in partem rerum paternarum Syntrophium quereretur admissum, quem ueluti adultae suae fratrem dolus Acholii curatoris adsciuerat* [80].

Dans cette *relatio*, Symmaque rapporte une affaire d'héritage [81] avec plusieurs acteurs : Musa, Syntrophius et Acholius. Ainsi racontée, l'affaire d'héritage ressemble à l'*argumentum* d'une comédie de Plaute : le terme *dolus* fait partie du vocabulaire de la comédie et apparaît en particulier chez Plaute [82]. Quand on compare la présentation des faits dans la *Rel*. XXXIX et dans la *Rel*. XIX, on constate que Symmaque développe longuement et avec force détails le litige successoral de Prisca (*Rel*. XIX), alors qu'il brosse

(à propos de l'*euidentia* dans la narration, voir ce qu'en dit A. Estèves, « *Euidentia* rhétorique et horreur infernale : le portrait de Tisiphone chez Stace », *BAGB*, 2001, p. 390-409) et la *Rhétorique à Herennius*, IV, 55, 68. Voir en particulier M. Armisen-Marchetti, « La notion d'imagination chez les Anciens : II. La rhétorique », *Pallas* 27, 1980, p. 3-37 et P. Galand-Hallyn, *Le Reflet des fleurs*. *Description et métalangage poétique d'Homère à la Renaissance*, Genève, Droz, 1994, p. 36 et suivantes. Dans cette étude, P. Galand-Hallyn souligne que l'*énargéia* est liée, à l'origine, à l'épiphanie divine, en particulier dans les songes des personnages épiques chez Homère. Le poète « donnait à voir » les figures qu'il décrivait et les rendait vivantes à son lecteur ; en ce sens, Symmaque s'inscrit dans cette tradition, dans la mesure où l'épiphanie impériale se substitue à l'apparition divine, mais que les procédés (mention de couleurs, description de mouvements…) sont identiques.

79. Quint., *I. O*., IV, 2, 53 : *Est autem quidam et ductus rei credibilis, qualis in comoediis etiam et in mimis* (« La conduite du récit contribue à donner quelque chose de vraisemblable aux faits, comme dans les comédies ou dans les mimes »).

80. *Rel*. XXXIX, 2 : « En effet, Musa, sortie des années fixées par le droit, s'est plainte que Syntrophius soit associé au partage des biens de son père, lui que le rusé curateur Acholius avait introduit comme s'il était le frère de sa pupille déjà grande. »

81. La *Rel*. XIX relate également un litige successoral, celui de Prisca, mais d'une façon très différente.

82. *Dolus* et ses dérivés (*dolose*...) apparaissent plusieurs fois chez le comique que Symmaque connaissait fort bien pour le citer souvent dans ses lettres.

à grands traits celui de Musa en présentant l'intrigue sous une forme très brève. Le verbe *quereretur* appartient également au lexique comique, dans la mesure où le propre de certains types théâtraux est de se plaindre [83]. On sent dans ce passage une inspiration tirée de la comédie, de la même façon que l'on perçoit le pathétique propre à l'écriture tragique dans la *Rel*. XXXIV sur une affaire successorale qui incrimine Orfitus, le beau-père de Symmaque, donc, indirectement, le sénateur lui-même. En effet, dans cette *relatio*, Symmaque s'épanche de façon pathétique pour s'attirer la compassion de Valentinien : il utilise les codes de registre pathétique dans plusieurs passages.

> *Quaeso igitur ne in contumeliam iudicii Vestri et iuri et innocentiae fraus paretur. Quando enim absentibus atque ignorantibus inter alios gesta nocuerunt ? Quis umquam sententiam Numinis Vestri inauditus excepit ? Quando comminatio ad heredes usque porrecta est* [84] *?*

Il est intéressant de noter que le contexte est le même (un litige successoral) que pour la mise en scène « comique » : sans doute ce type d'affaire prête-t-il à la mise en scène théâtrale. Ici, Symmaque n'hésite pas à déployer un arsenal pathétique pour s'attirer la compassion du Prince : la prière (*quaeso*, qui résonne avec le verbe *oro*, quelques lignes plus bas), l'image de l'injustice devant la loi (*iuri*) et de l'injustice morale (*innocentiae*), ainsi que les interrogations oratoires, qui se prolongent par-delà notre extrait, confèrent à ce passage une tonalité pathétique très prononcée. Symmaque se met dans une position d'imprécation, presque de suppliant, qui demande au Prince le rétablissement de la justice divine. Au milieu d'une argumentation technique sur les droits de succession et sur la légitimité de sa requête, l'orateur n'hésite pas à quitter son argumentation logique pour un appel à la pitié de l'Empereur, qui se fait le spectateur de cette scène pathétique. Encore une fois, ces passages participent activement à l'argumentation symmachéenne : la mise en scène théâtrale de son malheur permet de mettre en spectacle son propos en le rendant vif et expressif. Il joue sur les codes du pathétique de l'*actio* grâce à l'oralité de son style, renforcée par le vocabulaire métalinguistique (*quaeso*, § 10-13, *quaero*, § 12 et *oro*, § 11). On note donc un goût prononcé de Symmaque pour les scènes vivantes, comiques ou tragiques, en les poussant parfois jusqu'au pittoresque.

3. 3. L'intérêt pour les scènes pittoresques

Le dernier procédé auquel Symmaque a recours dans ses *Relationes* est le *spoudaiogeloion*, principe émanant de la satire ménippée [85] : dans les

83. On pense notamment à la figure du *senex iratus* dont le comique repose sur ses plaintes incessantes.

84. *Rel*. XXXIV, 10 : « Je vous en conjure donc : que des entorses au droit et à l'innocence ne fassent pas d'outrage à votre jugement. À quel moment les actes d'autrui ont-ils nui aux absents et à ceux qui l'ignoraient ? Qui reçut jamais la sentence de votre Divine Puissance, sans avoir été entendu ? À quel moment une menace s'est-elle étendue jusqu'aux héritiers ? »

85. Nous retenons les éléments définitoires donnés par différents travaux sur la question du genre de la satire ménippée : M. Bakhtine, *Problems of Dostoevsky's Poetics*, traduit par C. Emerson (*Problemy Poetiki Dostoevskogo*), Manchester, Manchester University Press, 1984 ; L. Paz, « Étude sur les

Relationes, le *spoudaiogeloion* se perçoit par l'insertion de saynètes pittoresques qui donnent à voir la société romaine dans sa réalité la plus concrète, afin de nuancer le propos sérieux de la *relatio* avec des scènes plus légères. On en trouve un exemple dans la *Rel*. VI, qui est une relance de Symmaque auprès des Empereurs pour qu'ils honorent leur promesse de *munera* : en effet, l'orateur montre l'impatience du peuple pour se dédouaner de cette demande qu'il ne semble pas complètement assumer. Il recrée l'atmosphère d'attente et de trépignement de la foule dans une scène qui utilise à foison le lexique des jeux du cirque :

> *Expectantur cotidie nuntii qui propinquare Vrbi munera promissa confirment ; aurigarum et equorum fama colligitur ; omne uehiculum, omne nauigium scaenicos artifices aduexisse iactatur. Et tamen amor Perennitatis Vestrae acuit desideria plebis, non cupiditas ludicrorum* [86].

Dans ce passage, assez proche d'autres scènes de jeux [87], on constate que Symmaque déploie un arsenal lexical très important pour donner à son texte fort sérieux une couleur plus plaisante (*aurigarum*, *equorum*, *uehiculum*, *scaenicos artifices*, *ludicrorum*) : en outre, les verbes au passif (*expectantur*, *colligitur*, *iactatur*), ainsi que le sémantisme du verbe *iactare*, montrent que Symmaque met ici en scène la plèbe (mentionnée dans cet extrait) anonyme, qui trépigne en attendant les jeux : Symmaque peint d'une façon expressive l'empressement du peuple de Rome. Les scènes de groupes constituent donc une façon pour Symmaque de traiter la requête de façon expressive et vivante ; elles permettent également de mettre en scène Symmaque et son cercle dans leur posture d'érudits. La dimension spéculaire de cette mise en scène se perçoit dans la *Rel*. XLVII :

> *Iam minores non sumus uetustatis exemplis : uidimus quae lecta mirabamur, catenatum agmen uictae gentis induci illosque tam truces pridem uultus misero pallore mutatos. Stetit harenae medio subiecta uoluptati, quae fuit ante formidini, et adsuetae armis gentilibus manus gladiatoria instrumenta timuerunt* [88].

La mise en scène des Sarmates vaincus par Valentinien II est ici l'occasion de montrer Symmaque et son cercle dans une activité qu'ils chérissent :

possibles éléments ménippés dans la *Consolation de Philosophie* de Boèce », *Phares* 17, 2017, p. 37-57 ; H. K. Riikonen, *Menippean Satire as a Literary Genre with Special Reference to Seneca's Apocolocyntosis*, Helsinki, Societas Scientiarum Fennica, 1987 ou encore J. C. Relihan, *Ancient Menippean Satire*, Baltimore-Londres, Johns Hopkins University Press, 1993.

86. *Rel*. VI, 3 : « On attend chaque jour les messagers qui confirmeront qu'approchent les cadeaux promis à la Ville ; on compare la réputation des auriges et des chevaux, tout véhicule, tout navire, d'après la rumeur, a transporté les artistes de la scène. Et cependant, c'est l'amour de Votre Pérennité qui aiguise les désirs de la plèbe, non l'envie d'assister à des jeux. »

87. On notera, par exemple, la mise en scène pittoresque des jeux dans la *Rel*. IX, 6.

88. *Rel*. XLVII, 1 : « Désormais, nous ne sommes plus inférieurs aux exemples du passé : nous avons vu ce que, dans nos lectures, nous admirions, une file du peuple vaincu mené sous les chaînes, et ces visages, autrefois si farouches, changés en une misérable pâleur. Ils se tinrent debout au milieu de l'arène, soumis à nos plaisirs, ceux qui furent, jadis, l'objet de nos craintes, et les mains habituées aux armes de leur peuple se mirent à craindre l'attirail des gladiateurs. »

la lecture. En effet, la *relatio* présente une dichotomie entre le soldat (Valentinien) et les érudits (Symmaque et son cercle), que l'on retrouve, par exemple dans l'*Or*. III, 7 [89] : il est intéressant de noter que Symmaque se représente pendant qu'il lit. On perçoit dans ce passage une dimension métalittéraire évidente : l'orateur montre que les événements qu'il rapporte sont dignes des *exempla* du passé et que la comparaison de son texte avec la littérature d'autrefois est désormais possible. Symmaque et son cercle lisent (*lecta*) les textes du passé, et plus précisément les textes de Virgile : en effet, derrière l'expression *catenatum agmen uictae gentis induci*, on peut voir une référence à Verg., *Æn*. VIII, 722 : *incedunt uictae longo ordine gentes*. Cette mise en scène spéculaire fait voir Symmaque dans son activité de lecteur : la dimension concrète des cercles de lecture aristocratiques, qui tremblent (*mirabamur* et *formidini*) en écoutant l'épopée virgilienne, est soulignée par l'intertexte.

En somme, Symmaque ironise sur sa propre pratique littéraire des *Relationes* dans la *Rel*. IV, lorsqu'il dit rejeter les ornements de l'extérieur ; en effet, ce dernier propose de mêler plusieurs tonalités ou thématiques dans ses textes : l'élévation de références mythico-historiques côtoie le tragique et le comique, mais aussi des scènes plus pittoresques dans lesquelles l'auteur crée des saynètes de groupe. Les *Relationes* se caractérisent donc par un goût de la mise en spectacle, que Symmaque pousse parfois jusqu'à la spécularité [90] : en ce sens, la *Rel*. IV illustre également la propension symmachéenne à parler de ses propres textes et à réfléchir sur sa pratique littéraire sous forme imagée [91].

* *
*

Noua sunt quae adgredimur [92], écrit Symmaque pour désigner son *Or*. IV, dans laquelle il n'hésite pas à mêler de multiples influences littéraires : de la même façon, les *Relationes* se caractérisent par le goût des *externa miracula* (*Rel*. IV, 2), qui viennent à la fois embellir et nuancer ses propos. En effet, l'écriture des rapports se comprend par l'assemblage de plusieurs traits caractéristiques d'un genre littéraire, qui se superposent à différentes échelles. L'écriture épistolaire côtoie l'éloquence judiciaire ; les saynètes de groupes laissent place à des passages empreints de la bouffissure des poètes. Outre la *Rel*. IV, dont on peut envisager une lecture métapoétique, il n'y a pas

89. Les *exempla* de Fulvius, de Scipion et d'Alexandre accompagnés d'hommes de lettres est un moyen de souligner la grande culture de Gratien.

90. Ce goût est partagé par son ami Ausone : B. Goldlust, « La mise en scène de l'écriture dans la *Gratiarum actio* d'Ausone », dans É. Wolff (dir.), *Ausone en 2015 : bilan et nouvelles perspectives*, Bordeaux, Ausonius éditions, 2018, p. 183-194.

91. On pourra noter la métaphore architecturale développée dans l'*Epist*. I, 12, qui résume l'esthétique symmachéenne en matière d'unité du style : *Superiora conclauia crustis teguntur ea operis leuitate, ut conpago solidum mentiatur* (« Les pièces du dessus sont couvertes d'un parement si léger que cet assemblage nous trompe sur sa solidité »).

92. *Or*. IV, 2 : « Nous prenons ici de nouveaux chemins. »

de définition littéraire explicite de cette pratique [93] : toujours est-il que donner une définition du genre des *Relationes* ne peut s'envisager que comme un exercice de mouvement et d'adaptation perpétuels, rendu possible par l'apport de divers genres. Le genre labile de la *relatio* s'explique surtout pas l'obsession de l'*aptum* [94], c'est-à-dire de l'adaptation la plus parfaite du style avec le contexte énonciatif. Les « chemins nouveaux » qu'emprunte Symmaque sont ceux que lui autorise ce genre sans définition *a priori*, qui se construit sous la plume du savant orateur comme une littérature de chancellerie, à la fois technique et poétique, professionnelle et sublime.

93. Il existe une définition institutionnelle de la *relatio* : voir *CTh*. XI, 29, 1 et J.-P. Coriat, *Le Prince législateur,* Rome, École française de Rome, 1997, p. 308. Voir également R. H. Barrow, *Prefect and Emperor. The* Relationes *of Symmachus A. D. 384*, Oxford, Clarendon Press, 1973, p. 15.

94. Pour une théorisation de l'*aptum*, voir A. Cizek, Imitatio et tractatio. *Die literarisch-rhetorischen Grundlagen der Nachahmung in Antike und Mittelalter*, Tübingen, M. Niemeyer Verlag, 1994, p. 72-75.